

A Mayotte, 48% de la population est étrangère... non, dit le député, plus de 60 pour cent !

écrit par poum | 12 février 2019



Le Grand Remplacement ? A Mayotte, c'est déjà fait ! Les chiffres viennent de tomber, ils émanent de l'INSEE, et ils sont terribles. France Mayotte Matin en a fait son gros titre : « 48 % de la population est étrangère à Mayotte C'EST HALLUCINANT ! »

A Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère, soit 48% de la population totale, et 95% de ces étrangers sont Comoriens, a annoncé jeudi le chef du service régional de l'Insee, Jamel Mekkaoui. Ces chiffres sont issus des résultats du recensement en 2017, a indiqué le cadre de l'agence statistique.

Ratio inédit

La proportion d'étrangers à Mayotte a augmenté ces dernières années : elle était de 40% en 2012, selon l'Insee. Ce ratio est "inédit" sur le territoire national, a affirmé Jamel Mekkaoui, puisque la moyenne française est de 6,5% d'étrangers

dans la population globale. A titre de comparaison, la Seine-Saint-Denis compte 23% d'étrangers, le taux le plus élevé en métropole. Il est en outre de 39% en Guyane *"que l'on compare souvent à Mayotte, alors qu'on n'est pas sur la même ampleur"*, a fait observer M. Mekkaoui.

Pression migratoire

"Attention, étranger ne veut pas dire clandestin", a encore souligné le responsable local de l'Insee, qui a rappelé qu'en 2015, [un étranger sur deux était en situation irrégulière sur le territoire de Mayotte](#). Le 101ème département français subit une forte [pression migratoire](#) des îles voisines des Comores dont la plus proche, Anjouan, est située à 70 km de ses côtes. 95% des étrangers vivant à Mayotte sont Comoriens, a ainsi expliqué le statisticien.

<https://lalere.francetvinfo.fr/mayotte-48-population-est-etran-gere-ratio-inedit-france-677543.html>

Mais le député Mansour Kamardine s'insurge, la réalité est bien pire encore :

Communiqué du député Mansour Kamardine

L'Insee vient d'annoncer qu'en 2017 48% de la population de Mayotte était de nationalité étrangères dont 95% comorienne. Or une partie importante des étrangers en situation irrégulière refuse d'être recensée tout comme une partie non négligeable des étrangers en situation régulière. Aussi ce chiffre d'un habitant sur deux de nationalité étrangère est minoré. De plus, la très forte immigration clandestine constatée en 2018 et les 9400 naissances de 2018 (74% de parents étrangers) sont venues gonfler les données de 2017. **La réalité est assurément plus proche d'une population composée de 40% de Français dont 30% de Mahorais et 60% d'étrangers pour moitié clandestins.** Pour que Mayotte reste Mayotte c'est-à-dire française, il est nécessaire d'aller au-delà de la

seule adaptation du droit de la nationalité votée en 2018 et du renforcement accordé en 2018 des structures de lutte contre l'immigration clandestine.

Un nouveau palier doit être franchi. La poursuite de l'aménagement des dispositions législatives pour tenir compte de la situation particulière de Mayotte est un impératif. La législation sur le regroupement familial, le titre de séjour d'exception spécifique à Mayotte, les mesures d'éloignement, la lutte en mer et sur terre contre l'immigration clandestine doit être aménagée pour l'adapter à la situation inédite du 101^{ème} département français. Le dispositif de lutte en mer pour bloquer les kwassas et démanteler les filières doit également monter en puissance à travers la mobilisation de moyens militaires, comme c'est déjà le cas en Guyane (opération Harpie) et en méditerranée contre les filières libyennes (opération européenne Sophia)

<http://www.linfokwezi.fr/le-depute-mansour-kamardine-reagit-a-la-derniere-etude-de-linsee/>

Si on parvient à savoir ce qui se passe à Mayotte pour le Grand Remplacement, on aimerait savoir ce qui passe réellement à ce sujet en métropole. Vous cacheraient-on quelque chose ?

Mais, rassurez-vous, Mayotte et ses problèmes de population étrangère, c'est loin, ce n'est pas comme la Seine-Saint-Denis...

Et en plus, c'est vous qui payez !